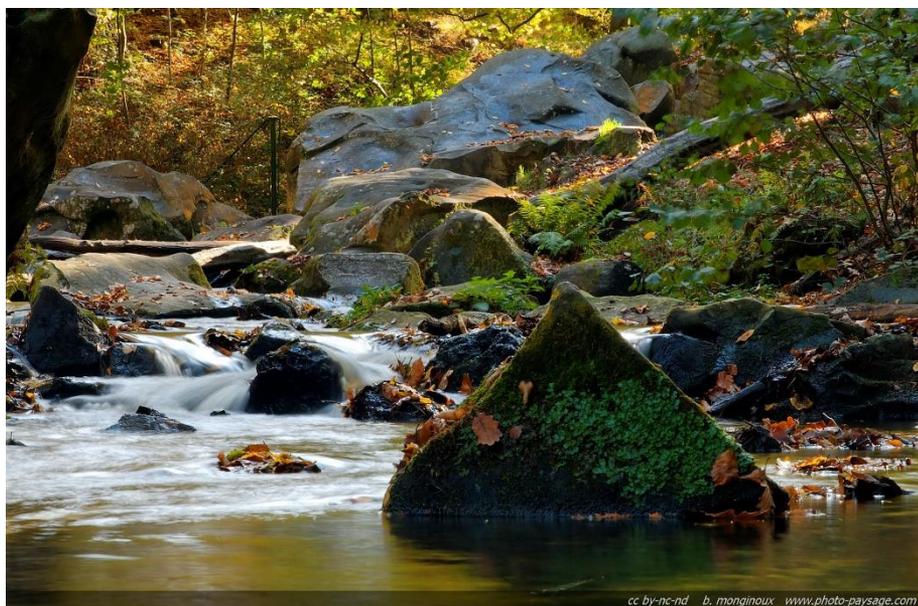


# *BLA BLA*



cc by-nc-nd b. monginoux www.photo-paysage.com

Parution du 25 novembre 2021

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenu en virtuel et par enregistrement, le lundi 13 septembre 2021 à compter de 19 :00 h

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière, ce 13 septembre 2021.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière, ce 13 septembre 2021.

**À laquelle sont présents :**

M. André Henri, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme Christine Marchand, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Claude Caron, conseiller  
M. Jonatan Roux, conseiller  
M. Gilles Gosselin, conseiller

**Absente :** Mme Thérèse Lemay, directrice générale

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri. Est également présente, Mme Sonia Lemay, adjointe à la directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**ORDRE DU JOUR** Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois d'août 2021
3. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt de la situation financière (Rapport de dépenses remis aux élus)
6. Rapport des comités
7. Administration ;
- 8.1 Dossier M. Baril

- 8.2 Réclamation de la borne arrachée chez Alain Lemay - procédure à suivre selon Me Pelchat (lettre)
- 8.3 Réclamation Jacques Dufour bris ligne à eau par le faucheur (facture)
- 8.4 Retirer les bornes, tel que prévu au contrat, demandé par M Vaillancourt.
- 8.5 Contrat entretien génératrice
- 8.6 Résolution emprunt temporaire de 600 000 \$ pour les travaux de la  
TECQ
- 8.7 Résolution de conservation des documents
- 8.8 Dossier procédure station de lavage
- 8.9 Dossier M. Jacques Parenteau jugement sur pourvoi en contrôle judiciaire
9. Aqueduc et égouts
- 9.1 Parole inspecteur
- 9.2 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc/ égout
10. Sécurité publique
11. Voirie
- 11.1 Dossier Jean Paul Rheault (photos)
- 11.2 Achat gravier chemin municipaux
12. Urbanisme et environnement
13. Loisirs et culture
- 13.1 Concours photos (budget prévu)
14. Affaires diverses
15. Liste de la correspondance
- 15.1 VARIA
- A) Don feu chez M. Vallières
- B) Envoi postal
16. Période de questions
17. Levée de la séance

## **RÉSOLUTION ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller ;

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté;

**Que** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2021**

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté;

**Que** le procès-verbal du mois d'août est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3 266.12\$
Salaire DG :	2 622.30\$
DAS mensuel :	4 841.12\$
Bell Mobilité	54.00\$
Hydro-Québec	1 649.69\$
Sogetel	418.22\$

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale en fait la lecture ;

**ATTENDU QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **331 042.40 \$** a été présentée aux élus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 312.01
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 529.11
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	31.94
4	Visa Desjardins (achats divers)	94.33
5	Sogetel (installation Internet / quai) Fondation à Notre Santé - HDA (don / décès M.	1 130.29
6	F. Beaudoin)	75.00
7	Martine Desloges (jardin communautaire)	24.11
8	Serge Leblanc CPA inc. (États financiers)	3 955.14
9	FQM Assurances inc. (ajustement)	55.59
10	André Henri, maire	935.00
11	Michel Prince, conseiller	388.52
12	Christine Marchand, conseillère	388.52
13	Laurent Garneau, conseiller	388.52
14	Claude Caron, conseiller	388.52
15	Jonatan Roux, conseiller	388.52
16	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
17	Bell Mobilité inc. (août)	54.00
18	Buropro (août)	380.26
19	La Capitale (septembre)	989.45
20	Entretien Général Lemay (août)	2 561.08
21	Excavation Marquis Tardif inc. (août)	862.31
22	Eurofins Environex (août)	1 025.57
23	Gesterra (juillet & août)	16 804.59
24	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	165.10
25	Hydro-Québec (salle municipale)	593.45
26	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	101.23
27	Hydro-Québec (quai)	51.59
28	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	434.07
29	Hydro-Québec (éclairage public / août) Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente	260.75
30	Douce)	21.75
31	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.75
32	Sogetel (septembre)	315.44

33	Sogetel (quai / septembre)	102.78
34	Vivaco Groupe Coopératif (août)	13.70
	Association des riverains du Lac Coulombe	
35	(affiche)	250.78
36	Cabanons A. Grandmont (gazébo)	18 000.00
37	Groupe CCL (papeterie)	426.68
38	Gravures Bois-Francis (plaquettes - enfants)	73.12
39	Ministre des Finances (bail / grève)	80.48
	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette	
40	chimique / août)	413.91
41	Vertisoft (nom domaine)	201.21
	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts	
42	(quote-part #3)	26 184.66
43	MRC d'Arthabaska (quote-part #5)	2 135.00
	Excavation Marquis Tardif inc. (transitions,	
44	ponceaux / soumission)	235 449.06
45	Total du salaire de la D.G. :	2 622.30
46	Total des salaires & déplacements :	6 972.69
	<b>TOTAL :</b>	<b>331 042.40</b>
		<b>\$</b>

**DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (RAPPORT DES DÉPENSES REMIS AUX ÉLUS).**

**ATTENDU QUE** chacun des élus a reçu par courriel le rapport des dépenses payées en date du 30 août 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** les membres du Conseil confirment avoir reçu le rapport des dépenses.

**RAPPORT DES COMITÉS ;**

Aucun rapport n'a été présenté.

**ADMINISTRATION**

**DOSSIER M. BARIL**

Le dossier est reporté à la prochaine séance à cause du manque d'informations sur ce dossier.

### **RÉCLAMATION DE LA BORNE ARRACHÉE CHEZ ALAIN LEMAY**

**ATTENDU QU'**une conversation téléphonique a eu lieu avec le contracteur du débroussailleur, celui-ci confirmant qu'il va rembourser la municipalité pour les frais encourus pour replacer la nouvelle borne ;

**ATTENDU QUE** la municipalité va rembourser M. Alain Lemay et Mme Armande Leroux des frais encourus au montant de de 287.44 \$ ;

**ATTENDU QUE** le montant de 287.44 \$ sera facturé au contracteur concerné par cette fausse manœuvre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le remboursement de la facture au montant de 287.44 \$ soit payé à M. Alain Lemay et Mme Armande Leroux et, par la même occasion, que la facturation soit envoyée au contracteur concerné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉCLAMATION JACQUES DUFOUR BRIS LIGNE À EAU PAR LE FAUCHEUR**

**ATTENDU QU'**une conversation téléphonique a eu lieu avec le contracteur qui a effectué les travaux de coupe d'herbe en bordure des chemins municipaux ;

**ATTENDU QU'**il confirme qu'il accepte de rembourser la municipalité pour les frais encourus pour payer la réparation du bris du tuyau d'alimentation en eau potable ;

**ATTENDU QUE** la municipalité va payer la facture des frais encourus au montant de de 465.58 \$ ;

**ATTENDU QUE** le montant de 465.58 \$ sera facturé au contracteur concerné par cette fausse manœuvre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le paiement de la facture au montant de 465.58 \$ soit envoyé à M. Jacques Dufour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE DENIS VAILLANCOURT D'ENLEVER DEUX BORNES, TEL QUE PRÉVU AU CONTRAT**

Dossier reporté au mois d'octobre.

**CONTRAT D'ENTRETIEN GÉNÉRATRICE**

D'autres informations seront prises et le dossier est reporté à la prochaine séance.

**RÉSOLUTION AUTORISATION D'EFFECTUER UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 600 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire un emprunt temporaire pour les travaux réalisés avec la subvention de la TECQ, au montant maximum de 600 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'encaissement de l'emprunt sera effectué selon les besoins pour le paiement des factures ;

**ATTENDU QUE** l'emprunt sera demandé à la Caisses Populaire Desjardins

**ATTENDU QUE** le remboursement du prêt sera effectué lors de la réception de la subvention reçue ;

**ATTENDU QUE** les personnes mandatées pour signer les documents d'emprunt sont le maire, M. André Henri et la directrice générale, Mme Thérèse N. Lemay ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** la demande d'emprunt temporaire au montant de 600 000 \$ soit transmise à la Caisse populaire Desjardins ;

**QUE** le maire, André Henri, et la directrice générale, Thérèse N. Lemay, soient autorisés à signer et à effectuer l'emprunt au montant de 600 000 \$ au nom de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÉSOLUTION DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**

### **CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**II EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DOSSIER PROCÉDURE STATION DE LAVAGE**

Le dossier est reporté à la séance du mois d'octobre.

## **DOSSIER M. JACQUES PARENTEAU JUGEMENT SUR POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE**

M. le maire donne la parole à M. Claude Caron, conseiller, pour transmettre les informations sur ce dossier.

M. Claude Caron, conseiller, prend la parole :

« Madame Lemay m'a fait part d'une décision judiciaire qui avait été rendue, le 23 juin de cette année.

Nous sommes un conseil municipal qui est en fin de mandat et qu'il y aura possiblement de nouveaux conseillers ou maire qui seront présents. J'avais de petits messages à passer à ceux qui, au cours des dernières années, nous ont poursuivis à répétitions pour démontrer de quelle façon il y a des argentés qui sont gaspillés en frais d'avocats au lieu d'être dépensés dans des situations beaucoup plus importantes, telles que l'entretien des chemins municipaux, le culturel, le communautaire et plusieurs autres projets...

Alors que M. Jacques Parenteau avait déposé cette année, contre la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, une demande en Cours Supérieure du district de St-François, c'est-à-dire à Sherbrooke, pour faire annuler, casser et déclarer invalide une résolution que le conseil municipal avait adoptée, le 11 janvier 2021. Il était tellement évident que cette procédure-là n'aurait aucun succès si elle devait se rendre en procès qu'on devait dépenser des frais d'avocats encore une fois, pour présenter une requête active à la Cour Supérieure devant Madame la Juge Brodeur, le 23 juin, pour faire casser cette demande d'annulation de notre résolution.

C'était tellement évident que cette procédure-là ne se rendrait pas jusqu'au bout et n'aurait pas de succès si elle devait se rendre en procès. Madame la Juge Brodeur a rendu sur le banc, la journée même, sa décision qu'elle a par la suite confirmée par écrit. Je le dis parce que c'est important. On n'a pas perdu une fois. et si on regarde l'ensemble des municipalités de la

MRC d'Arthabaska, la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a certainement et de loin le plus gros budget juridique de toutes les municipalités de la MRC.

On se prive de dépenser ailleurs des sommes d'argent que l'on dépense inutilement en frais d'avocats. Les citoyens, à peu près toujours les deux mêmes, font peut-être défaut de s'informer auprès d'avocats pour connaître la valeur de leurs procédures avant de les déposer.

Je vais vous donner un exemple. En 2016, la Commission d'accès à l'information a rejeté, le 18 février, une demande de révision de M. Parenteau pour une information qu'on avait refusé de lui donner. La même chose s'est produite en 2020, le 16 mars, à la demande de M. Parenteau d'obtenir des informations. On s'est rendu compte que c'était impossible de lui fournir, on a refusé et il est allé en révision. Cela a été rejeté et c'est sans compter qu'en 2017, il avait décidé de poursuivre un de nos conseillers en inhabilité. Après avoir encore une fois dépensé encore beaucoup d'argent, on croit qu'il a fini par comprendre que cette procédure aurait peu de chance de réussir, de sorte qu'il s'est désisté.

Depuis 2010, c'est tellement ridicule le nombre de poursuites et procédures que nous avons eu contre la Municipalité et qu'on n'a jamais perdu qu'il serait important que ceux qui ont l'intention de poursuivre la Municipalité pensent à deux choses avant de le faire :

- 1- Ce ne serait peut-être pas mauvais de dépenser quelques piastres pour aller consulter un avocat pour connaître la valeur juridique de leurs prétentions;
- 2- Ils devraient peut-être y penser avant que cet argent-là, qu'on met dans les frais d'avocats, on ne la met pas ailleurs et ce serait plus important que de l'invertir dans les procédures juridiques.

Comme je le mentionne, depuis 2020, on n'a pas perdu une fois. La seule poursuite que nous avons encore c'est en appel, laquelle va être entendue au mois de novembre cette année. Ce sont dans deux dossiers qu'on est poursuivis pour des montants d'argent importants pour des annulations de

règlement qu'on avait adoptées légalement en 2011 et qui on même fait l'objet de référendum. Procédures qui ont été rejetées par les tribunaux mais où on avait demandé au tribunal de nous accorder le paiement des sommes pharaoniques qu'on avait dépensées en frais d'avocats pour avoir gains de cause. Le tribunal ne nous a donné raison que pour une petite partie, ce qui nous a amené à déposer des procédures en Cour d'Appel qui vont être attendues au mois de novembre. Alors, quand on fait le cumul des sommes d'argent qui ont été dépensées depuis 2010 en frais d'avocats pour se défendre sur des plaintes qui ont toujours échoué, on est facilement dans les 200 000 \$. Imaginez ce qu'on aurait pu faire avec ces sommes-là, si on n'avait pas eu à les dépenser en frais d'avocats

Moi je le dis juste pour que le prochain conseil municipal puisse avoir les mains libres et n'ait pas toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête à chaque fois qu'il prend une décision pour qu'on puisse mettre ces argents-là dans des endroits beaucoup plus constructifs que dans l'enrichissement de conseillers juridiques.

Je voulais simplement rapporter que la décision avait été rendue en notre faveur encore le 23 juin 2021. Mais ouvrir la porte en même temps pour que peut-être ceux qui se plaisent à nous poursuivre à répétition y songent plus sérieusement dans l'avenir parce qu'il me semble qu'il y a d'autres façons de nous faire dépenser. »

M. Maire appuie cette déclaration et M. Caron spécifie que les informations ont été confirmées en séance de 2018, lors d'une assemblée publique avec notre compagnie d'assurance et que maintenant, nous devons investir le premier 28 000 \$ avant que notre compagnie d'assurance nous couvre, le tout, suite aux abus de poursuites. La compagnie précédente a refusé de renouveler nos assurances pour la même raison.

## **AQUEDUC ET EGOUTS**

## **PAROLE INSPECTEUR**

## **DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC/ ÉGOÛT**

**ATTENDU QUE** M. Bertrand Dusseault demande de se brancher au réseau d'aqueduc municipal et au réseau d'égout municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** sa demande aux branchements d'aqueduc et d'égout soit acceptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **VOIRIE**

## **DOSSIER JEAN-PAUL RHEULT DEMANDE D'UN VOYAGE DE GRAVIER**

**ATTENDU QUE** M. Jean Paul Rheault et Mme France Desloges ont présenté une demande au conseil pour ajouter un voyage de gravier dans l'entrée privée afin de donner suite aux travaux effectués sur le chemin du Lac Nicolet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** les membres du conseil municipal refusent l'ajout d'un voyage de gravier pour la raison suivante : l'entrepreneur qui a réalisé les travaux a déjà ajouté un voyage de gravier.

Tel qu'il a été discuté.

## **ACHAT DE GRAVIER POUR LES CHEMIN MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'UN** montant de 25 000 \$ est nécessaire pour l'achat de gravier nécessaire pour finaliser les travaux sur les chemins du Lac Nicolet et autres chemin municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QU'** un montant maximum de 25 000 \$ soit alloué pour l'achat de gravier et que l'autorisation soit accordée par l'administration en collaboration avec le comité de la voirie municipale.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **LOISIRS ET CULTURE**

### **CONCOURS PHOTOS BUDGET**

**Il est** résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** le budget alloué pour le concours de photos pour la préparation du calendrier 2022 soit autorisé.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

- 1- Lettre du Lieutenant-Gouverneur du Québec
- 2- Invitation au 4<sup>e</sup> colloque du CCOGESAF du St-François
- 3- Programme d'aide en Loisir pour les handicapés
- 4- Information de la Centrale des bibliothèques

#### **VARIA**

### **DON - FEU CHEZ M. VALLIÈRES**

Une discussion a eu lieu en atelier de travail pour remettre un don de 300 \$ en vue de venir en aide, suite à l'incendie de sa résidence, à M. Vallières.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

**QU'** un don de 300 \$ soit remis à M. Benoit Vallières et sa conjointe Cathy.

**B) ENVOI POSTAL PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

**ATTENDU QU'**une quarantaine de lettres doivent être envoyées aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** les coûts sont de 600 \$ pour l'envoi par courrier recommandé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Laurent Garneau, appuyé par Christine Marchand ; et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** la dépense de 600 \$ soit acceptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par Gilles Gosselin à 19h32**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenu en virtuel et par enregistrement, le lundi 4 octobre 2021, à compter de 19 :00 h

**LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière, ce 4 octobre 2021.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

-----  
Le Conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière, ce 4 octobre 2021.

**À laquelle sont présents :**

M. André Henri, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme Christine Marchand, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Claude Caron, conseiller  
M. Gilles Gosselin, conseiller

**Absent** : M. Guy Thériault

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri. Est également présente, Mme Thérèse N-Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

### **ORDRE DU JOUR D'OCTOBRE 2021** Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2021
3. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt de la situation financière
6. Rapport des comités
- 7.1 Parole Madame Christine Marchand
- 7.2 Facture supplémentaire travaux chemin du Lac Nicolet
- 7.3 Dossier Dupuis
7. Administration ;
- 8.2 Cour d'appel se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre
- 8.3 Rapport SPAA
- 8.3 Retirer les bornes, tel que prévu au contrat demandé par M. Vaillancourt
- 8.4 Contrat entretien génératrice, nouvelle entente 700 \$ environ
- 8.5 Invitation Cogesaf
- 8.6 Caméra de surveillance à l'abri postal
- 8.7 Retour des séances en public avec restrictions

- 9. Aqueduc et égoûts
- 9.1 Parole inspecteur
- 10. Sécurité publique
- 10.1 Rapport d'incendie 2020
- 11. Voirie
- 11.1 Projet PAVL et estimation préliminaire
- 12. Urbanisme et environnement
- 13. Loisirs et culture
- 14. Affaires diverses
- 15. Liste de la correspondance
- 15.1 VARIA
- A) 15.1 Parole de M, Maire
- 15.2 Parole M, Claude Caron
- 16. Période de questions
- Question de M. Réal Tremblay
- Lettre Maryse Poirier
- 17. Levée de la séance.

## **RÉSOLUTION - ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS SEPTEMBRE 2021**

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté;

**QUE** le procès-verbal du mois de septembre est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITE À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3 266.12\$
Salaire DG :	1 573.58\$
DAS mensuelles :	3 983.29\$
Bell Mobilité	54.00\$
Sogetel	91.93\$

## **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale en fait la lecture ;

Après avoir fait la lecture des comptes, M. Claude Caron demande des explications concernant la facture de 7 857.35\$ des Avocats Tremblay Bois Mignault. La secrétaire fait mention que la facture provient des frais encourus avec M. Jacques Parenteau contre la municipalité pour le suivi du dossier du 3 mai à la fin de juin.

M. Caron prend la parole :

Le dossier de M. Parenteau contre la municipalité dans lequel la Juge Brodeur nous a donné raison sur toute la ligne :

Nous payons 7 857.35 \$. Comme c'est ma dernière soirée au Conseil municipal, je répète ce que j'ai dit à la séance de septembre. Je trouve cela aberrant qu'une petite municipalité de 254 habitants ait le plus gros département juridique de toute la MRC d'Arthabaska. Nous avons, depuis 2010, dépensé environ 200 000 \$ dollars en frais d'avocats pour des procédures toujours déposées par les deux mêmes individus que je ne nommerai pas, vous les connaissez. Ils ont toujours perdu leurs causes alors que nous on les a toutes gagnées et celles-ci étant inutiles. Je me dis tout le temps que si j'avais 200 000 \$ de plus dans nos poches, il y aurait plus de gravier sur nos chemins, plus de communautaires et beaucoup d'autres projets qui seraient bénéfiques pour les citoyens. Mais quand nous sommes rendus à budgéter des montants de 25 000 \$ à 30 000 \$ par année en frais d'avocats, ce n'est plus raisonnable.

Je souhaite qu'à l'avenir, on pourra budgéter des frais juridiques de 1 000 \$ à 2 000 \$ par année, comme c'est le cas dans les autres municipalités et que les poursuivants finiront par comprendre qu'ils auraient avantage à consulter des avocats avant de prendre des procédures qui ne tiennent pas debout, souvent contre la municipalité ou son inspecteur (encore là pour une procédure pour essayer de faire annuler une résolution passée par le Conseil municipal en janvier 2021. Aujourd'hui, nous devons faire un chèque au montant de 7 857.35\$ en frais d'avocats et c'est absolument aberrant. J'espère que la situation va changer et qu'on apprenne à mettre notre argent ailleurs.

**ATTENDU QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **102 328.15 \$** a été présentée aux élus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Société Canadienne des postes (feuillet 1 élections)	31.94
2 Receveur Général du Canada (DAS)	1 085.08
3 Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 898.21
4 Visa Desjardins (achats divers)	913.19
Société Canadienne des postes (lettres 5 recommandées)	515.67
Fondation à Notre Santé - HDA (don / décès M. 6 G. Beaudoin)	75.00
Armande Leroux & Alain Lemay (réclamation / 7 bris borne)	287.44

8	Jacques Dufour (réclamation / bris tuyau)	465.58
9	André Henri, maire	935.00
10	Michel Prince, conseiller	388.52
11	Christine Marchand, conseillère	388.52
12	Laurent Garneau, conseiller	388.52
13	Claude Caron, conseiller	388.52
14	Guy Thériault, conseiller	388.52
15	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
17	Buropro (septembre)	252.50
18	La Capitale (octobre)	989.45
19	Desroches Groupe Pétrolier (septembre)	404.83
20	Entretien Général Lemay (septembre)	1 043.40
21	Eurofins Environex (septembre)	603.62
22	Gesterra (août & septembre)	7 034.98
23	Hamel Propane inc. (septembre)	538.99
24	Sogetel (quai / octobre)	91.93
25	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (mai, juin & août)	7 857.35
26	Vivaco Groupe Coopératif (septembre)	60.01
27	Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements d'urbanisme)	1 724.63
28	Librairie Renaud-Bray (livres)	57.65
29	Purolator inc. (colis)	8.48

30 Solutions Zen Média (site web)	520.84
31 Ville de Disraëli (quote-part #3)	1 232.33
Excavation Marquis Tardif inc. (ponceau 48"	
32 Gosford / soumission)	64 393.28
33 Total du salaire de la D.G. :	1 573.38
34 Total des salaires & déplacements :	4 348.27
<b>TOTAL :</b>	<b>102 328.15 \$</b>

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **PAROLE MADAME CHRISTINE MARCHAND**

Mme Marchand fait mention qu'elle avait une résolution pour la fabrication d'une banderole pour le « Marché Estival » autorisant une dépense de 50 \$. Elle n'a pas utilisé ce budget puisque les matériaux ont été donnés et des bénévoles ont participé à sa fabrication. Le 50 \$ demeure donc dans les coffres de la municipalité.

### **FACTURE SUPPLÉMENTAIRE TRAVAUX CHEMIN DU LAC NICOLET**

Dossier reporté au mois de novembre.

### **RÉSOLUTION POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'ANNEXION PAR LA MUNICIPALITÉ DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS D'UNE PARCELLE DU TERRITOIRE DE HAM-SUD**

**ATTENDU QUE** M. Claude Caron, conseiller, fait état qu'il s'agit de la dernière séance de l'actuel Conseil Municipal ;

**ATTENDU QU'** un des dossiers importants piloté par la Municipalité au cours des cinq dernières années est celui de la demande d'annexion d'une

partie du territoire de Ham-Sud vers Saints-Martyrs- Canadiens, territoire décrit non limitativement comme étant le secteur Dupuis;

**ATTENDU QUE** l'argumentaire principal a toujours été la sécurité sanitaire des citoyens de ce territoire qui est grandement mis en péril par leur localisation géographique dans la Municipalité de Ham-Sud;

**ATTENDU QU'** à chacune des rencontres tenues en 2016 et 2020 avec des représentants et l'administration municipale de Ham-Sud, il a été promis de corriger la situation auprès des autorités compétentes;

**ATTENDU QUE** cinq ans après le début des démarches entreprises, l'ensemble des problèmes soulevés dans la demande d'annexion sont non seulement encore présents mais se sont aggravés, entre autres, au détriment de la sécurité sanitaire des citoyens;

**ATTENDU QUE** la MRC des Sources a, le 25 novembre 2020, adopté une résolution désapprouvant la demande d'annexion, le tout basé sur les représentations de Ham-Sud prétendant avoir «pris en compte et traité de façon diligente les problématiques soumises par les propriétaires et que celles-ci ont été résolues ou bien une solution a été proposée».

**ATTENDU QUE** ces affirmations de la Municipalité de Ham-Sud sont fausses en majeure partie et que la situation est toujours aussi périlleuse et dangereuse pour ces citoyens;

**ATTENDU QUE** ce dossier est majeur pour la Municipalité et ses citoyens qui se sont toujours impliqués dans la vie communautaire des Saints-Martyrs-Canadiens avec laquelle tous leurs liens ont été créés;

**ATTENDU QU'**il est rendu nécessaire d'aviser le Ministère des Affaires Municipales du Québec que la situation desdits citoyens n'a d'aucune façon été corrigée et perdure selon les mêmes inconvénients déjà décrits dans la demande d'annexion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu, M. le Maire n'ayant pas voté :

**D'AVISER** le Ministère des Affaires Municipales du Québec que, malgré les engagements de la Municipalité de Ham-Sud en 2016 et 2020 de voir

à corriger les sérieux problèmes dénoncés par les citoyens du territoire à annexer, rien n'a été fait et que la situation s'est même détériorée, rendant urgent le transfert de cette parcelle de territoire de la Municipalité de Ham-Sud vers celui de Saints-Martyrs-Canadiens.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADMINISTRATION**

#### **COUR D'APPEL SE TIENDRA LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE**

Pour faire suite à l'information reçue du bureau d'avocat Caïn et Lamarre, le dossier en appel avec M, Réal Tremblay passera devant la Cour d'Appel à Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2021. M. Caron fait mention que dans ce dossier-là, nous avons gagné sur toute la ligne, sauf pour une petite partie de la réclamation qu'on faisait pour laquelle le juge ne s'était pas prononcé et dans laquelle nous demandons à la Cour d'Appel d'intervenir afin de pouvoir récupérer les frais d'avocat encourus dans les dossiers où on a été poursuivis par M. Tremblay. C'est l'unique but de récupérer les argents pour le remboursement des frais d'avocat.

### **RAPPORT SPAA**

Un rapport est déposé par la SPAA faisant mention des remises de médailles aux animaux et l'inventaire des animaux errants.

#### **RETIRER LES BORNES, TEL QUE PRÉVU AU CONTRAT DEMANDER PAR M. VAILLANCOURT**

**ATTENDU QUE** M. Denis Vaillancourt a présenté une demande pour que la municipalité retire deux bornes de terrain qui ne sont plus nécessaires puisqu'une nouvelle servitude de passage a eu lieu entre les deux parties et acceptée par contrat notarié ;

**ATTENDU QU'UN** mandat est remis à la directrice générale de faire exécuter les travaux aux meilleurs prix possibles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu, M. le Maire n'ayant pas voté;

**QUE** le présent mandant soit accordé à Madame Thérèse Lemay, directrice générale pour faire exécuter les travaux et ceci, au meilleur coût possible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT ENTRETIEN GÉNÉRATRICE, NOUVELLE ENTENTE**  
**700 \$ ENVIRON**

**ATTENDU QU'**il avait été demandé à la dernière réunion d'obtenir annuellement une visite d'entretien ;

**ATTENDU QUE,** à la suite de cette décision, les coûts seront d'environ 700 \$ annuellement ;

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de M. Michel Prince, conseiller, appuyée par Mme Christine Marchand, conseillère, il est unanimement résolu, M. le Maire n'ayant pas voté;

**QUE** nous acceptons le renouvellement de l'offre de services offert pour l'entretien annuel de la génératrice, au coût d'environ 700 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**INVITATION COGESAF**

La directrice générale fait mention qu'une invitation a été reçue de la part de l'Association du Lac Aylmer et qu'elle a été transmise aux élus.

**CAMÉRA DE SURVEILLANCE À L'ABRI POSTAL**

**ATTENDU QUE** la directrice générale avise les membres du Conseil que depuis un certain temps, il y a des documents légaux affichés sur le babillard de la municipalité dans l'abri postal sur lesquels certaines personnes s'amuse à écrire dessus et même à les enlever complètement;

**ATTENDU QU'**une demande d'estimation des coûts a été demandée pour l'installation d'une caméra de surveillance dans l'abri postal ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil donnent à la directrice générale le mandat de faire la démarche pour l'installation d'un panneau fermé et barré dans l'abri postal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu, M. le Maire n'ayant pas voté;

**QUE** le présent mandat soit accordé à Mme Thérèse Lemay, directrice générale, pour faire exécuter ces travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RETOUR DES SÉANCES EN PUBLIC AVEC RESTRICTIONS**

**ATTENDU QUE** nous désirons revenir en présentiel pour nos séances de Conseil à partir du mois de novembre 2021 ;

**ATTENDU QU'**il sera nécessaire que toutes les restrictions soient respectées par tous, telles que la direction de la Santé publique l'exige ;

**ATTENDU QU'** un nombre limité de personnes devra être respecté, selon la distanciation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu, M. le Maire n'ayant pas voté;

**QUE** les séances du Conseil soient tenues en présentiel à partir du mois de novembre 2021, avec les restrictions établies par la Santé publique et la CNESST.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AQUEDUC ET EGOÛTS ;**

### **PAROLE INSPECTEUR**

### **SÉCURITE PUBLIQUE ;**

### **RAPPORT D'INCENDIE 2020**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts prévoit la formation de nouveaux pompiers pour le programme Pompier pour officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme ;

**IL EST PROPOSÉ** il est résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

**VOIRIE ;**

### **PROJET P.A.V.L ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

Les membres du Conseil ne voient pas la nécessité de passer une nouvelle résolution sur ce projet puisqu'une résolution avait été passée précédemment.

M. Gilles Gosselin spécifie que ce programme s'adresse spécifiquement aux routes qui relient deux municipalités. C'est le cas du chemin Gosford Sud et du chemin de la Montagne.

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **LOISIRS ET CULTURE**

### **AFFAIRES DIVERSES**

### **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

- Communiqué de BMR/ VIVACO - Agrandissement du magasin de Disraëli
- Invitation le 6 novembre Jour du souvenir à Victoriaville
- Lettre du club de motoneige
- Société d'histoire du vêtement à Victoriaville
- Invitation de « À Notre Santé » (Hôtel-Dieu d'Arthabaska)
- Avis public MRC d'Arthabaska

### **VARIA**

### **PAROLE DE M. MAIRE**

Comme c'est ma dernière séance comme maire de la municipalité de Saints-Martyrs, je voudrais prendre quelques minutes pour remercier les contribuables, conseillers et conseillères avec qui j'ai eu

le plaisir de travailler durant 30 ans, soit de 1991 à 2021. Je ne voudrais pas oublier les employés municipaux avec qui je travaille : Thérèse 30 ans, Pierre 20 ans et Sonia 10 ans. Je remercie la population qui m'a appuyée pendant ces 30 années où j'ai été maire de la municipalité. Je vous remercie très sincèrement.

### **PAROLE M, CLAUDE CARON**

Je n'ai pas la longévité de M. Henri, moi, je me suis présenté en 2017 et c'est également ma dernière soirée à titre de conseiller municipal. Je n'ai pas l'intention de renouveler pour des raisons personnelles mais sachant qu'il y a de bons candidats qui prennent la relève. J'ai décidé de laisser la place aux plus jeunes et plus fringants. En 2017, lorsque j'ai déposé ma candidature, je voyais le travail d'un conseiller municipal un peu comme l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire quelqu'un qui assiste à une réunion une fois par mois avec peut-être 1 ou 2 téléphones par mois pour régler de petits dossiers plus ou moins importants. Je croyais que l'ensemble du travail était exécuté par les employés municipaux, administration municipale. C'est vrai qu'on a une bonne administration qui fait beaucoup de travail, qui est fidèle à ses citoyens, qui se dévouent sans compter, mais y faut aussi ajouter qu'après quatre années seulement auprès du Conseil municipal, j'ai pu constater à quel point le travail de conseiller est beaucoup plus important que celui que les citoyens pensent que l'on exerce. C'est une participation à plusieurs comités, c'est des réunions fréquentes entre les séances du Conseil municipal, c'est des déplacements de gauche à droite pour assister, ce sont des réunions qui concernent les intérêts municipaux et la plupart des conseillers ont fait preuve de beaucoup de disponibilité, même si pour certains, ils sont encore au travail et encore loin de leur retraite. Alors j'ai voulu ce soir reconnaître le travail de ces conseillère et conseillers-là qui, tout au long des quatre dernières années, m'ont impressionné par leur dévouement et aussi ont su et c'était une raison pour laquelle je m'inscrivais comme conseiller et créer au moins entre le public et les membres du conseil une atmosphère de convivialité qu'on avait peut-être perdue en partie lors du précédent mandat. Jamais au cours des quatre dernières années les citoyens ont pu voir une division entre les membres du Conseil municipal, les discussions

viriles se tenaient en caucus mais une fois les discussions terminées, les décisions prises, il y avait une unanimité auprès des membres du Conseil. On sait reconnaître la vivacité d'un Conseil non pas juste par l'image d'un Conseil auprès de la population, mais aussi par l'intérêt qu'il manifeste autant dans les discussions de caucus que dans les discussions de comité ou dans le travail qu'il accepte de mettre de l'avant pour le bien-être des citoyens. La plupart des conseillers municipaux ont donné un coup de main extraordinaire par leur disponibilité et on peut dire que certains dossiers qui ne sont pas nécessairement encore réglés ont nécessité beaucoup de travail et se régleront probablement avec le nouveau Conseil, mais qui aura été initié et mené à terme par les membres du Conseil actuel. Il y a aussi des démarches juridiques comme j'en ai fait mention précédemment qui ont été menées par nos firmes d'avocats avec les conseils des membres du Conseil municipal on est en train de régler cette partie-là des derniers litiges qui nous opposent à certains citoyens. On espère maintenant que la belle cordialité qu'on a manifesté envers les citoyens pourra se refléter auprès de nos citoyens qui, à l'avenir, pourront comprendre pourquoi certaines décisions sont prises même si elles ne sont pas en leur faveur, car moi je vais répéter souvent aux gens qui m'étaient proches : les membres du Conseil municipal ne présentent pas un quartier mais l'ensemble des citoyens. Alors si un citoyen du Lac Nicolet m'approchait pour me demander quelque chose, la question que je me posais était à savoir si c'était bénéfique pour l'ensemble des citoyens de la municipalité et non pas pour juste ce citoyen. Et si ce n'était pas pour l'ensemble des citoyens et bien c'était bien de valeur mais la réponse devait être négative. Alors je remercie tous ceux qui nous ont supportés on a eu de l'aide de l'extérieur du Conseil municipal on a eu le support des gens de l'administration, ça prend du courage pour se présenter à des élections et faire face à l'électorat. J'en profite ici pour féliciter ceux qui se représentent à quelque poste, quelle que soit la décision qui sera rendue le 7 novembre. On pourra dire qu'ils ont eu le courage de se présenter et de défendre leurs opinions. Je suis certain que les nouveaux et les anciens membres du Conseil pourront faire profiter la municipalité de leur expérience, de leur bonne volonté et que Saints-Martyrs sera entre bonnes mains pour les années à venir. Alors je remercie ceux qui m'ont appuyé en 2017 et ont compris mon implication au cours des quatre dernières années et surtout à l'égard des membres du Conseil municipal à l'égard de qui je n'ai peut-être pas toujours été facile, mais à l'égard de qui j'ai reçu habituellement du respect et une certaine amitié. Je vous remercie et vous pouvez être certain que je vais continuer à vous suivre même si c'est de loin.

## **PERIODE DE QUESTIONS :**

### **Question de M. Réal Tremblay et madame Thérèse Landry**

Comment les voyages de gravier, quelles sont les règles à respecter pour bénéficier de ces camions de gravier ? J'imagine que ça ressemble à celles du chemin dont le Conseil ne veut plus s'occuper mais nous ne l'avons jamais appris.

Notre employé Pierre Ramsay a obtenu sa réponse suite à la demande de révision du cadastre au 4<sup>e</sup> paragraphe à la réponse du Ministère pour le terrain voisin de son ami Réjean Lebel. Suite à la vérification des registres publics et au procès-verbal du bornage publié au Bureau de la publicité des droits de Thetford et n'ayant aucune raison de contester l'opinion de l'arpenteur-géomètre de Yannick Lessard. Les mesures du terrain de Mme Thérèse Landry ne sont pas modifiées si vous maintenez que cette propriété n'est pas correctement représentée au cadastre, il vous y es possible de consulter à vos frais un expert du domaine foncier. Ma question est la suivante :

Que se passe t-il avec notre inspecteur ? Mon client a refusé de payer pour un beau terrain où un inspecteur municipal se mêle du dossier et il a annulé son offre d'achat. Notre inspecteur municipal a parlé avec mon client que lui a-t-il dit pour qu'il se retire ?

Quel est le but de notre inspecteur municipal veut-il devenir voisin à bas prix de son ami ? J'attends une réponse à chacune de mes questions. »

M. le maire répond que, selon les informations reçues de l'inspecteur, ce sont des informations ordinaires qu'il donne aux citoyens.

M. Claude Caron, conseiller, prend la parole et fait mention que les élus ont reçu ce soir de l'inspecteur municipal, M. Ramsay, le contenu de la lettre qui a été envoyée à Mme Thérèse Landry comme réponse à sa demande de permis. C'était une réponse tout à fait juste, comme il envoie à tout citoyen qui fait une demande de permis. Nous avons aussi reçu le contenu de la lettre de Me André Lemay et de la dame qui représentait le Registre foncier ou de quelconque ministère qui a répondu à Pierre

Ramsay, inspecteur avec une copie remise à Mme Thérèse Landry. Ce que Mme Landry nous cite comme paragraphe ce soir c'est exactement ce que l'on retrouve dans la lettre de la dame du ministère. Alors après avoir écouté les explications de M. l'inspecteur, M. Claude Caron fait mention que, selon lui, il fait mention et en conclue que l'inspecteur a fait son devoir comme il se devait.

### **LETTRE MARYSE POIRIER ET HUGUES MOISAN**

Mme Maryse Poirier et M. Hugues Moisan désirent remercier le Conseil municipal ainsi que l'entrepreneur pour avoir exécuté le remplacement du ponceau de 48 pouces après la fête du Travail et sur une période très courte, le tout avec efficacité et respect des demandes des personnes concernées.

Les remerciements seront transmis au contracteur.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Proposé par Christine Marchand à 19h32

---

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT TENUS EN PRÉSIDENTIEL MAINTENAT AVEC DISTANCIATION LES MESURES SANITAIRES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS



*Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens*

13, Chemin du Village Saints-Martyrs-Canadiens  
Québec GOP 1A1  
Téléphone 819-344-5171 poste 1

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS RÔLE 2022-2023-2024

**A**vis public vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2022-2023-2024**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, **durant les heures d'ouverture régulières.**

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 ( **au plus tard le 30 avril 2022**) ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska  
150 Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 22 novembre 2021

Thérèse N Lemay, Directrice générale  
Et secrétaire-trésorier.

# **AVIS PUBLIC PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2022 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Avis est, par la présente, donné par Thérèse N. Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens;

Qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 13 décembre 2021 à 19h à la salle municipale, au 13 chemin du Village;

Que lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera :

1. Les prévisions budgétaires pour l'année 2022
2. Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023 et 2024 :

Que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 22 novembre 2021

Thérèse N. Lemay,  
Directrice générale

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Thérèse N Lemay, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

**Thérèse N. Lemay**  
**Directrice générale.**



## **PÉRIODE D'INSCRIPTION ET DE COLLECTE POUR LES PANIERS DE NOËL 2021**

**Vous devez vous inscrire au bureau municipal pour recevoir un panier de**

**Noël, prenez un rendez-vous avec la responsable Thérèse Lemay  
tél :819-344-5171 poste 1**

**La période d'inscription et de collecte se fera du 25 novembre au 15 décembre 2021**

**La distribution aura lieu à la salle municipale le samedi 18 décembre entre 13h et 16h.**

## **NOUVELLE NAISSANCE**



**Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux bébés**

**Lili Rose Nolet et Jefferson Morin**



## **ÉPICERIE DU COIN**

**TÉL : 819-464-2899**

**Les souper au méchoui chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois.**

**La Cantine est ouverte du jeudi au dimanche.**



**NE PAS OUBLIER DE RÉSERVER VOTRE DÉLICIEUX POULET LES VENDREDIS POUR SOUPER.**

**Heure d'ouverture Dimanche, lundi, mardi, mercredi de 8h à 18h Jeudi, vendredi et samedi de 8h à 20 h**

## Liste des gagnants au concours de photos :



1. Patrick Lemay ( 24 votes) 100.00\$
2. Claire Gagnon ( 20 votes) 75.00\$
3. Geneviève Baril (18 votes) 50.00\$

### Prix de participation :

M Gérald Binette	25.00\$
M. Réal Paul	25.00\$
Mme Raymonde Béchard	25.00\$

**MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS.**

### LIVRAISON DU CALENDRIER 2022

Prendre note que le calendrier sera disponible uniquement au début du mois de janvier 2022 suite au retard de l'imprimeur manque de fournitures

## Félicitations aux nouveaux élus

M. Gilles Gosselin	maire
M. Michel Prince	poste 1
Mme France Darveau	poste 2
M. Laurent Garneau	poste 3
M. Michel Lequin	poste 4
M. Guy Thériault	poste 5
M. Denis Perreault	poste 6

Nous désirons remercier tous les membres du conseil municipal précédents qui nous ont quittés.

Leurs implications dans notre communauté ont été remarquable par leurs actions et leur dévouement.

Nous ne pouvons passer sous silence la participation de 84% des participants lors de l'élection du 7 novembre.

Ce fût une participation exemplaire.

Nous désirons remercier tous les candidats de leurs participations à cette élection.



## **FÊTE DE NOËL**

**La distribution des cadeaux se fera encore cette année directement à votre domicile.**

**C'est offert aux enfants qui demeure dans notre municipalité.**

**Un cadeau sera offert à chaque enfants âgé de 12 ans et moins.**

**Date de la distribution : Samedi le 18 décembre en après-midi.**

**Les cadeaux sont offerts par la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens dans le cadre des activités de Loisirs.**

**Si vous avez des suggestions de cadeaux pour vos tout petits veuillez communiquer avec Sonia Lemay 819-344-5171 poste 2 Elle est la responsable de cette activité.**



**FERMETURE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE DU 19  
DÉCEMBRE 2021 AU 8  
JANVIER 2022**

Centre de  
prévention  
**Suicide**  
Arthabaska-Érable

Parles-en...  
Ta VIE est importante!

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une  
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

*Nous sommes là pour vous!*



Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

**24 heures par jour • 7 jours par semaine**

**MRC DE L'ÉRABLE**

**819 362-8581**

**MRC D'ARTHABASKA**

**819 751-2205**

**PARTOUT AU QUÉBEC**

**1 866 APPELLE**  
(1 866 277-3553)



[www.cpsae.ca](http://www.cpsae.ca)

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"  
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6

# En période hivernale

## Stationnement interdit dans les rues



La municipalité tient à informer toute la population qu'il est présentement interdit de stationner dans les rues jusqu'au printemps. Afin de permettre le déneigement des chemins en toute sécurité. Vous êtes passible de recevoir une contravention de la SQ si vous ne respectez pas le règlement...

Merci de votre collaboration.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL  
LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 2021 À 19H EN  
PRÉSIDENTIEL SELON LES NORMES.**

**SÉANCE LE 13 DÉCEMBRE  
SPÉCIFIQUEMENT CONSACRÉ À  
L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE  
2022**

**ET A L'ADOPTION DU  
PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS 2022**

# PUBLICITÉ



**PHILIPPE TOUTANT, PROP.**  
**(450) -518-4727**

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG**  
**Tel : 819-344-5213**

**BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD**  
**MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC**  
**TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
**TEL: 819-352-0226**

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589



*Érablière Re Pau*  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589  
819-344-5589



**PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU**

**DRUMMONDVILLE**

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

**VICTORIAVILLE**

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

**WARWICK**

1, ROUTE 116 E.  
(QC) JOA 1M0  
819 358-3950

**QUÉBEC**

C.P 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

**GROUPEDGP.COM**